



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

Notice
d'information
Inscriptions
Candidats individuels

Inscriptions au BTS – Session 2024

DATES D'INSCRIPTION	DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023 (12H) AU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023 (17H)
INSCRIPTION SUR CYCLADES	Se connecter au portail d'inscription CYCLADES : https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login Se référer au « Guide Pour Savoir... Gérer ses inscriptions au Brevet de Technicien Supérieur » disponible sur le site de l'académie Nancy-Metz
EDITION ET VERIFICATION DE LA CONFIRMATION	Il appartient au candidat d'éditer, de vérifier et de signer sa confirmation d'inscription avant de la déposer dans son espace candidat. Par sa signature, le candidat s'engage à respecter ses choix d'épreuves obligatoires et facultatives. Ce choix relève de sa responsabilité et <u>il est définitif</u>. En cas de changement d'adresse en cours d'année, le candidat doit en informer le service des examens. Il appartient toutefois au candidat de faire le nécessaire auprès des services postaux afin d'assurer le suivi de son courrier.
PIECES JUSTIFICATIVES	L'inscription au BTS est dématérialisée via CYCLADES. Toutes les pièces justificatives doivent être déposées en ligne dans votre espace candidat, au plus tard le <u>mercredi 22 novembre 2023 à 22h</u>.

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

PIECES A FOURNIR	<u>Pour tous les candidats :</u> ☐ Confirmation d'inscription <u>vérifiée, datée et signée</u> ☐ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ☐ Pour les personnes de moins de 25 ans au 31 décembre 2023 : Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté. <u>Si concerné :</u> ✉ <u>Candidats ayant présenté l'examen à une session précédente :</u> ☐ Photocopie du relevé de notes de la session antérieure ✉ <u>Candidats scolaires de l'enseignement à distance (CNED, autres organismes de formation) :</u>
------------------	---

	☐ Certificat de scolarité des 2 années de préparation au BTS ☐ Photocopie des diplômes ou du relevé de notes exigée par la réglementation (bac, DAEU... précision au 4° de l'article D612-30 du code de l'éducation) ↳ <u>Candidats apprentis de l'enseignement à distance (CNED, autres organismes de formation) :</u> ☐ Attestation de suivi de préparation au BTS d'une durée de 1 350 heures ☐ Photocopie de l'attestation de l'employeur confirmant le statut du candidat comme apprenti dans son entreprise ☐ Photocopie du contrat d'apprentissage visé par les 3 parties : candidat, employeur, centre de formation. ☐ Photocopie des diplômes ou du relevé de notes exigée par la réglementation (bac, DAEU... précision au 4° de l'article D612-30 du code de l'éducation) ↳ <u>Candidats en formation continue de l'enseignement à distance (CNED, autres organismes de formation) :</u> ☐ Attestation de suivi de la préparation au BTS ↳ <u>Candidats avec une expérience professionnelle de 1 an d'activités professionnelles effectives dans un emploi de niveau au moins égal à celui de technicien et dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du diplôme postulé :</u> (sous réserve de validation par l'inspecteur en charge de la spécialité) ☐ Photocopie du certificat de travail justifiant de 1 année d'exercice dans un emploi salarié de technicien supérieur, et dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du BTS (<i>pour les travailleurs indépendants : à défaut du certificat de travail, il convient de fournir l'attestation d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers depuis au moins 3 ans</i>) ☐ Fiche de poste détaillée RAPPEL : Les justificatifs de stage ou d'activité professionnelle seront à joindre au dossier mémoire.
REFERENTIELS	Les référentiels de toutes les spécialités de BTS sont disponibles à l'adresse suivante : https://engdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm Le candidat y trouvera notamment des informations sur les dispenses, les bénéfices, les correspondances entre épreuves pour les BTS rénovés et le déroulement des épreuves.
POSITIONNEMENT	En cas de demande de positionnement réglementaire (aménagement de la durée de la formation et/ou de stage), la photocopie de la décision de positionnement devra être fournie lors des contrôles de conformité des dossiers de stage supports aux évaluations. Les demandes de positionnement s'effectuent via l'application « DEMAUTO » par les établissements de formation

DEMANDE DE DISPENSE	☐ Le candidat titulaire d'un BTS d'une autre spécialité, d'un DUT ou d'un diplôme de niveau 5 ou supérieur peut être, à sa demande, dispensé de subir l'épreuve de français, expression française, culture générale et expression ou assimilée ☐ Le candidat peut obtenir une dispense d'épreuves ou de sous-épreuves au titre de la VAE (validation des acquis de l'expérience) ☐ Certains diplômes en rapport avec la spécialité peuvent dispenser le candidat de certaines épreuves ou sous-épreuves Dans tous les cas, un justificatif doit être fourni.																																				
DEMANDE DE BENEFICE / REPORT DE NOTES	Le candidat qui se présente à une même spécialité peut conserver à sa demande les notes obtenues aux épreuves ou sous-épreuves lors des passages précédents : les notes égales ou supérieures à 10/20 peuvent être conservées quelle que soit la forme de passage de l'examen (bénéfice) les notes inférieures à 10/20 peuvent être conservées en forme progressive uniquement (report) La durée de validité d'un bénéfice ou d'un report est de cinq ans de date en date, à compter de la date d'obtention. Le candidat doit fournir la photocopie du relevé de notes s'il choisit de conserver des notes qu'il a obtenues. Attention : si le candidat choisit de renoncer à un bénéfice ou à un report, ce choix est définitif.																																				
PIECES COMPLEMENTAIRES	☐ Le candidat inscrit à l'épreuve facultative Engagement Etudiant doit téléverser sur son espace Cyclades le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant lors de sa confirmation d'inscription à l'examen. Faute de quoi, l'inscription à cette épreuve ne sera pas validée. ☐ Le candidat inscrit à l'une des spécialités de BTS ci-dessous doit téléverser sur son espace Cyclades lors de sa confirmation d'inscription à l'examen, l'attestation de formation prévue par la recommandation R408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés, relative en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied. <table><tr><td></td><td colspan="3">R 408 CNAM</td></tr><tr><td></td><td>Annexe 3 Montage d'un échafaudage</td><td>Annexe 4 Réception d'échafaudage</td><td>Annexe 5 Utilisation d'un échafaudage</td></tr><tr><td>Etude et économie de la construction</td><td></td><td></td><td>x</td></tr><tr><td>Travaux publics</td><td></td><td></td><td>x</td></tr><tr><td>Bâtiment</td><td></td><td></td><td>x</td></tr><tr><td>Systèmes constructifs bois et habitat</td><td></td><td>x</td><td>x</td></tr><tr><td>Architectures en métal : conception et réalisation</td><td></td><td>x</td><td>x</td></tr><tr><td>Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation</td><td></td><td></td><td>x</td></tr><tr><td>Fluide Energie et Domotique Options A, B et C</td><td></td><td></td><td>x</td></tr></table>		R 408 CNAM				Annexe 3 Montage d'un échafaudage	Annexe 4 Réception d'échafaudage	Annexe 5 Utilisation d'un échafaudage	Etude et économie de la construction			x	Travaux publics			x	Bâtiment			x	Systèmes constructifs bois et habitat		x	x	Architectures en métal : conception et réalisation		x	x	Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation			x	Fluide Energie et Domotique Options A, B et C			x
	R 408 CNAM																																				
	Annexe 3 Montage d'un échafaudage	Annexe 4 Réception d'échafaudage	Annexe 5 Utilisation d'un échafaudage																																		
Etude et économie de la construction			x																																		
Travaux publics			x																																		
Bâtiment			x																																		
Systèmes constructifs bois et habitat		x	x																																		
Architectures en métal : conception et réalisation		x	x																																		
Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation			x																																		
Fluide Energie et Domotique Options A, B et C			x																																		

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FORME DE PASSAGE DE L'EXAMEN

Les candidats ayant préparé le BTS par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage présentent obligatoirement l'examen sous la forme globale à l'issue de leur formation.

Les candidats ayant préparé le BTS par la voie de la formation professionnelle continue, les candidats ayant suivi une préparation par la voie de l'enseignement à distance, quel que soit leur statut, ainsi que les candidats qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle optent, lors de leur inscription à l'examen, soit pour la forme globale, soit pour la forme progressive.

Le choix pour l'une ou l'autre de ces modalités est définitif.

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les demandes d'aménagement d'épreuves se feront sur le portail **INCLUSCOL** par le candidat.

du 16 octobre au 22 décembre 2023.

Pour que la demande d'aménagements du candidat soit prise en compte, elle devra obligatoirement être effectuée sur cet outil et non sur CYCLADES.

ADRESSE – LIENS UTILES – CONTACTS

Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz
DEC2 – Bureau des examens d'enseignement supérieur et spécialisé
9 rue des Brice – rond-point Marguerite
CO n°30013 - 54035 NANCY Cedex

Tel : 03.83.86.20.50

Liens internet

Site éduscol : <https://eduscol.education.fr>

Site académique : <http://www.ac-nancy-metz.fr>

Pour toutes questions concernant l'examen ce.dec2@ac-nancy-metz.fr

Pour toutes questions concernant l'aménagement d'épreuves ce.dec-incluscol@ac-nancy-metz.fr